

Associer les habitants à la transition écologique Quelle dimension participative des projets d'énergies renouvelables en Alsace ?

Including Citizens to Ecological Transition Which Participating Dimension to Renewable Energies Projects in Alsace?

Asociar a los habitantes con la transición ecológica cuál es la dimensión participativa de los proyectos de energía renovables en Alsacia?

Guillaume Christen et Philippe Hamman

Numéro 58, hiver 2015

Pour une sociologie de la transition écologique

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1036209ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1036209ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Athéna éditions

ISSN

0831-1048 (imprimé)

1923-5771 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Christen, G. & Hamman, P. (2015). Associer les habitants à la transition écologique : quelle dimension participative des projets d'énergies renouvelables en Alsace ? *Cahiers de recherche sociologique*, (58), 119-137. <https://doi.org/10.7202/1036209ar>

Résumé de l'article

À l'heure où le changement climatique s'est affirmé comme un problème politique et un objet de politique publique tant au niveau global que national et local, l'article éclaire la question de la transition écologique à travers la mise en oeuvre de la transition énergétique en Alsace (France), et plus spécialement la possibilité donnée aux acteurs dits ordinaires d'y prendre part. À partir de trois cas d'étude – l'éolien citoyen dans une commune rurale, la mise en oeuvre par un bailleur social d'une action de maîtrise de l'énergie auprès d'habitants de logements sociaux à Strasbourg et l'installation de dispositifs d'énergie solaire auprès de propriétaires à Plobsheim, en couronne périurbaine de Strasbourg –, nous interrogeons la dimension participative des projets : en quoi permettent-ils (ou pas) d'associer les habitants et de concevoir des modes de gouvernance qui rendent possible une appropriation sociale des problématiques énergétiques et environnementales ?

Associer les habitants à la transition écologique

Quelle dimension participative des projets d'énergies renouvelables en Alsace ?

GUILLAUME CHRISTEN, PHILIPPE HAMMAN

Initialement arboré comme une approche en rupture avec les impératifs de la croissance économique, le répertoire du développement durable est traversé en permanence par des luttes de définition¹, et ce flou en fait justement un « attracteur de sens² », de nature à produire un « consensus de façade³ », par le biais des réceptions et des traductions diverses en fonction des acteurs et des groupes, tant l'objet même de la durabilité suscite des orientations contradictoires⁴. Dans ce contexte, la consécration du terme « transition écologique » n'est pas neutre, ni socialement ni politiquement ; elle reflète le fait que les sociétés carbone s'engagent dans une adaptation à la crise écologique. En même temps, le caractère processuel signifie que

1. Phil McManus, « Politics, Stories and Discourses of Sustainability », *Environmental Politics*, vol. 5, n° 1, 1996, p. 48-73.
2. Florence Rudolf, Julie Kosman, « Le développement durable : un programme d'action à l'épreuve de ses propres applications », *Écologie & politique*, n° 29, 2004, p. 37-51.
3. Karl Werner-Brand, « "Sustainability transition". La durabilité, défi social et politique », dans Lionel Charles, Hellmuth Lange, Bernard Kalaora, Florence Rudolf (dir.), *Environnement et sciences sociales en France et en Allemagne*, Paris, L'Harmattan, 2014, p. 117-146.
4. Voir notamment Johannes Dingler, *Postmoderne und Nachhaltigkeit. Eine diskurstheoretische Analyse der sozialen Konstruktion von nachhaltiger Entwicklung*, Munich, Ökom-Verlag, 2003 ; Philippe Hamman, Christine Blanc, *Sociologie du développement durable urbain. Projets et stratégies métropolitaines françaises*, Bruxelles, PIE – Peter Lang, 2009 ; Philippe Hamman, *Sociologie urbaine et développement durable*, Bruxelles, De Boeck, 2012.

l'ajustement doit être gouverné : la transition est organisée sur le long terme, autour d'objectifs annoncés. Yannick Rumpala parle d'une démarche qui « manage ou pilote » les relations entre environnement et économie dans un certain rapport entre continuité et rupture avec un modèle économique basé sur la représentation d'une ressource infinie.

La dynamique transitionnelle consiste à piloter le changement, en tant qu'outil de « gouvernementalisation de la transformation », c'est-à-dire en fixant un cadre qui permet de circonscrire le changement social, et autorise les acteurs à certaines formes de transformations et pas d'autres⁵. Des standards et des référentiels sont établis, qui définissent l'intégration de l'écologie dans la société et ce qui peut être négocié ou pas⁶. Dans le cas de l'Union européenne, la « feuille de route » Énergie 2050, publiée en 2011, fixe des objectifs et un calendrier sur les enjeux énergétiques : les États membres se sont engagés à réduire de 80 % les émissions de dioxyde de carbone d'ici 2050, et la France à atteindre 23 % d'énergies renouvelables dans la production totale d'énergie d'ici 2020, par rapport au niveau de 1990 – confortant l'idée d'un processus à anticiper et à organiser.

Karl Werner-Brand restitue les orientations données à la transition écologique autour de deux idéaux-types⁷. Selon le premier, les questions environnementales sont intégrées et régulées par le marché ; l'innovation technique se veut le moteur d'un développement « durable », car permettant de déployer des techniques moins énergivores et définissant une économie bas carbone. À l'inverse, le second modèle est organisé selon un principe de solidarité et d'égalité, et réévalue les démarches citoyennes et collectives. Il met en avant des « innovations par retrait » de la technique⁸, plutôt que des technologies supplémentaires, ce qui réévalue les cycles naturels et les entités de la nature comme actants.

À l'heure où le changement climatique s'est affirmé comme un enjeu politique, nous proposons d'éclairer les orientations données à la transition écologique à travers la mise en œuvre de la transition énergétique dans une région française, l'Alsace. Cet exemple questionne plus largement les jeux d'acteurs qui donnent corps aux dynamiques d'écologisation ainsi que les conceptions différentes du processus transitionnel.

5. Yannick Rumpala, *Développement durable. Ou le gouvernement du changement total*, Lormont, Le Bord de l'eau, 2010, p. 90.

6. Hélène Hatzfeld, *Les légitimités ordinaires. Au nom de quoi devrions-nous nous taire ?*, Paris, L'Harmattan, 2011.

7. Karl Werner-Brand, *op. cit.*, p. 130.

8. Frédéric Goulet, « Des tensions épistémiques et professionnelles en agriculture. Dynamiques autour des techniques sans labour et de leur évaluation environnementale », *Revue d'anthropologie des connaissances*, vol. 2, n° 4, 2008, p. 291-310.

L'article se centre sur la dimension sociale de la transition énergétique. En effet, le choix d'une source d'énergie ne peut être réduit à une lecture technique; il renvoie à des aspects politiques, économiques, sociaux et territoriaux⁹. D'un côté, les énergies renouvelables peuvent s'insérer dans les logiques de marché en développant un secteur d'activités support de croissance économique. En France, on citera la loi « relative à la transition énergétique pour la croissance verte » du 17 août 2015, destinée à faciliter le développement d'innovations technologiques devant permettre d'atteindre des modes de vie moins énergivores, sans incidence sur l'économie. De l'autre côté, la transition énergétique est aussi susceptible de s'opérationnaliser en dehors des réseaux industriels, à travers des démarches citoyennes. Ces collectifs s'organisent davantage sous la forme de coopératives énergétiques, et se sont plutôt développés dans les pays d'Europe du Nord¹⁰. Par exemple, en Allemagne, en 2010, 40% des 53 000 MW d'énergies renouvelables produits sont gérés par des particuliers et 11% par des agriculteurs, et l'on compte plus de 750 coopératives en 2012¹¹. En France, le phénomène est plus récent, apparu depuis une dizaine d'années. Un parc éolien à financement « citoyen » a été lancé en Alsace, pour lequel l'actionnariat est désormais ouvert au public. Cela traduit, plus largement, le fait que les politiques énergétiques comportent aujourd'hui des dispositifs dont le rôle est d'associer les usagers au processus de transition. Or, la diversité des modes de régulation qui soutiennent l'introduction des énergies renouvelables conditionne la participation citoyenne¹². Plus précisément, nous abordons la possibilité donnée aux acteurs dits ordinaires de participer à la transition énergétique.

Notre propos s'appuie sur une enquête de terrain conduite de 2012 à 2015 au sein du programme européen Interreg IV « Plan Énergies renouvelables », qui questionne l'acceptabilité sociale de projets d'énergies renouvelables dans l'espace du Rhin Supérieur, notamment en Alsace¹³. Nous retenons trois instruments d'implication. Le premier s'inscrit dans le cadre de la rénovation d'un réseau de chaleur dans le quartier de logements sociaux de

9. Guillaume Christen, Philippe Hamman, *Transition énergétique et inégalités environnementales. Énergies renouvelables et implications citoyennes en Alsace*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2015.

10. Andreas Rüdinger, « Le tournant énergétique allemand: état des lieux et idées pour le débat français », *Les cahiers de Global Chance*, n° 3, 2013, p. 16-26.

11. Noémie Poize, Andreas Rüdinger, « Projets citoyens pour la production d'énergie renouvelable: une comparaison France-Allemagne », *working papers IDDR1*, n° 1, 2014, www.iddri.org/Publications/Collections/Idees-pour-le-debat/WP0114_NP%20AR_projets%20citoyens.pdf.

12. Guillaume Christen, Philippe Hamman, « Les inégalités d'appropriation des enjeux énergétiques territoriaux », *VertigO*, vol. 14, n° 3, 2014, p. 1-11, <http://vertigo.revues.org/15528>.

13. Recherche menée avec le soutien du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) et du programme Interreg IV Rhin supérieur, en liaison avec l'Offensive Sciences de la Région métropolitaine trinationale (RMT) du Rhin supérieur: projet C31 « Plan-Énergies renouvelables, un outil de SIG pour la planification des énergies renouvelables », animé au sein du laboratoire Sociétés, acteurs, gouvernement en Europe (SAGE), à Strasbourg, par Philippe Hamman, www.plan-ee.eu/.

la Cité de l'Ill, au nord de la métropole de Strasbourg, où résident environ 6500 habitants ; le dispositif lancé par le bailleur vise non seulement à associer les locataires au nouveau mode de chauffage, mais aussi à stimuler un changement des pratiques courantes au moyen d'«éco-gestes». Le second concerne l'énergie solaire et s'adresse à des propriétaires dans la commune de Plobsheim, située en couronne périurbaine proche de Strasbourg et qui compte 4110 habitants en 2012, à travers la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques ou des sources de chaleur renouvelables (géothermie de surface, chaudière à granules). Enfin, le troisième site renvoie à la gestion citoyenne de l'énergie par le biais de la participation au financement coopératif d'une partie d'un parc éolien dans une zone rurale de montagne.

À partir de ces cas d'étude, nous interrogeons la dimension participative des projets pour saisir en quoi ils permettent (ou pas) d'impliquer les habitants et de concevoir des modes de gouvernance qui rendent possible une appropriation sociale de la question énergétique et des problématiques environnementales.

Notre raisonnement se déploie en quatre temps. Une première partie revient sur la dimension sociale et politique de la transition énergétique, montrant qu'à l'échelle de la région Alsace, les porteurs de projets sont susceptibles d'opérationnaliser différemment les innovations énergétiques. L'adossement des instruments d'implication des habitants aux modes de régulation fait l'objet de la deuxième partie, qui présente les terrains d'étude concrets. Deux principaux questionnements sont ensuite dépliés : celui d'une procéduralisation de la participation (partie 3), débouchant sur des inégalités d'implication des habitants quant à leur capacité à pouvoir agir en faveur de la transition écologique (partie 4).

Contexte : la flexibilité des technologies énergétiques

La transition énergétique n'est pas un cheminement unique mais une « question plurielle et hétérogène¹⁴ » et non stabilisée. Les technologies énergétiques (solaire, éolien, biomasse) sont dites « flexibles¹⁵ », car susceptibles de s'intégrer différemment en fonction des modèles qui les portent et organisent les relations entre les activités anthropiques et leur environnement (et les flux de ressources et de matières). Dès lors, les systèmes énergétiques ne sont pas de simples supports physiques ; ils incluent à la fois des acteurs, des machines, des techniques, qui donnent forme à des collectifs sociotechniques. La tran-

14. Jonathan Rutherford, « Avant-propos. Les flux d'énergie », *Flux*, n° 93-94, 2013, p. 4-6.

15. Madeleine Akrich, « Comment sortir de la dichotomie technique/société. Présentation des diverses sociologies de la technique », dans Bruno Latour, Pierre Lemonnier (dir.), *De la préhistoire aux missiles balistiques. Intelligence sociale des techniques*, Paris, La Découverte, 1994, p. 105-131.

sition énergétique est en cela un enjeu de luttes, car ces collectifs déploient les innovations énergétiques de diverses façons sur un territoire donné.

Ces orientations peuvent inscrire les énergies renouvelables en continuité avec des filières industrielles¹⁶, tout comme favoriser des formes coopératives accompagnées d'une réflexion plus transversale sur les modes de vie¹⁷. Cela retraduit, plus largement, une opposition entre une régulation centralisée-industrielle et décentralisée-citoyenne : les énergies renouvelables peuvent se développer comme énergie de substitution dans un système centralisé (situation largement dominante), ou selon des modalités décentralisées, à l'image de coopératives énergétiques.

À la marge des réseaux industriels, des initiatives locales encouragent une appropriation citoyenne, au sens où les énergies renouvelables offriraient la possibilité d'une autonomie énergétique. Le registre de l'autonomie correspond à un mode de contestation politique des grands opérateurs¹⁸ et implique des modèles de gestion favorisant un engagement citoyen. L'énergie participative consiste à mutualiser l'investissement de particuliers réunis en coopérative ou en société d'économie mixte pour financer un parc éolien, une installation solaire, une chaufferie au bois, etc. En Alsace, différents projets ont émergé pour développer des petites unités de production d'électricité « verte » à partir de microcentrales hydroélectriques ou de solaire photovoltaïque. Le toit photovoltaïque et collectif est l'outil privilégié, à l'image de l'association Énergies citoyennes d'Alsace (ECA) fondée en 2008 près de Thann pour l'installation de 200 m² de panneaux avec une puissance de 27,91 kWc (Kilowatt-crête). Le financement a été rendu possible par l'engagement de 42 associés (soit 30 000 euros) et a supposé la création d'une nouvelle structure associative : Soleil citoyen d'Aspach-le-Bas. Les dividendes ont été fixés sur le taux de rémunération du Livret A¹⁹, qui n'est que de 1 % en 2015, afin d'appuyer les motivations d'engagement militant et non de profit économique :

On a acté dans une Assemblée générale que les dividendes ne seraient pas supérieurs au Livret A. On ne vient pas chez nous pour faire du 8 % de rentabilité, on le fait pour développer des énergies renouvelables²⁰ !

16. Hélène Brives, Marc Mormont, « La médiation de l'action collective "environnementale" », dans François Mélard (dir.), *Écologisation. Objets et concepts intermédiaires*, Bruxelles, PIE – Peter Lang, 2008, p. 129-137.

17. Guillaume Christen, Isabelle Hajek, Philippe Hamman, Mathias Jehling, Maurice Wintz, « Quels enjeux à l'introduction des énergies renouvelables ? Une analyse comparative Alsace/Rhénanie-Palatinat », *Revue d'Allemagne et des Pays de langue allemande*, vol. 45, n° 1, 2013, p. 83-108.

18. Laure Dobigny, « Changement énergétique et rapport au monde », dans Marie-Jo Menozzi, Fabrice Flipo, Dominique Pécaud (dir.), *Énergie et société. Sciences, gouvernances et usages*, Aix-en-Provence, Édusud, 2009, p. 201-210.

19. Compte d'épargne réglementé le plus utilisé en France, symbole d'épargne populaire mais peu rémunéré.

20. Entretien, membre de l'association Soleil citoyen d'Aspach-le-Bas, janvier 2013.

On peut également citer un projet transfrontalier de production d'électricité citoyenne à Colmar²¹ : deux associations, Énergies partagées en Alsace (France) et *Fesa Energie* (Allemagne), se sont liées afin de piloter l'installation sur un site industriel de quelque 2600 m² de panneaux solaires photovoltaïques, financés par des particuliers.

Cela ne doit toutefois pas tromper. Les principaux fournisseurs développent de plus en plus de nouveaux services énergétiques vendus aux particuliers et aux collectivités. On repère ainsi une filière encadrée en amont et en aval par un réseau d'acteurs technico-économiques. Les grands opérateurs proposent une gamme de produits « tout compris », à l'image d'Électricité de France (EDF), qui inclut dans son offre d'électricité « verte » une dimension de conseils. Au niveau des ménages, l'entreprise fournit un « bouquet » de services énergétiques, dont un contrat de fidélisation qui comprend un bilan thermique du logement et l'installation d'un chauffage de type cogénération. De même, la filière bois-énergie a été investie par des opérateurs de réseaux de chaleur soutenus par les appels d'offre mis en œuvre par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) à l'échelle nationale. C'est notamment le cas en Alsace, à la suite de l'appel de 2009, d'une centrale à cogénération portée par Dalkia, filiale de Véolia Environnement et d'EDF, qui vise à alimenter un réseau de chaleur du quartier de l'Esplanade à Strasbourg.

Dans cette configuration, la mise en œuvre de la transition énergétique repose principalement sur des industriels qui assurent déjà la gestion d'un réseau d'électricité ou de chaleur, laissant les fournisseurs alternatifs en marge. C'est le cas pour l'Eurométropole de Strasbourg, où Dalkia est présent de longue date sur le site de l'Esplanade²², et le réseau de chaleur de la Cité de l'Ill est piloté par la société Idex. La traduction de la problématique énergétique par l'économie de marché apparaît dominante, renvoyant au triptyque dégagé par Neil Harrison²³ : la confiance en la technologie et la science pour résoudre les difficultés (le progrès technique et les gains d'efficacité sont un discours récurrent), celle en la capacité d'autorégulation des marchés, et celle en l'intervention des pouvoirs publics, qui conserveraient une maîtrise des enjeux. Ces modes de régulation n'excluent pas le répertoire de la participation, ils l'intègrent à leur cadre de référence ; c'est bien cette flexibilité des technologies énergétiques qui conduit à des modalités participatives complexes et hybrides.

21. Le site est opérationnel depuis mars 2015 : www.novethic.fr/lapres-petrole/transition-energetique/isr-rse/a-colmar-un-premier-exemple-de-cooperation-energetique-entre-la-france-et-l-allemande-va-voir-le-jou.html.

22. www.sete-esplanade.fr/fr/.

23. Neil Harrison, *Constructing Sustainable Development*, Albany, State University of New York Press, 2000.

Terrains : des instruments d'implication adossés aux modes de régulation

Dans un contexte où la participation est devenue une norme de l'action publique environnementale²⁴, les « maîtres mots » se réfèrent à « l'implication des acteurs²⁵ », c'est-à-dire socialiser ces derniers aux problématiques énergétiques en les incitant à adopter des mesures et des pratiques qualifiées de « durables » ou « responsables »²⁶. On peut considérer ainsi les instruments de soutien à la production, comme l'actionnariat populaire, censé associer les citoyens aux enjeux énergétiques à travers un ensemble d'incitations. Ces dispositifs d'appui aux énergies renouvelables peuvent être lus comme des « objets intermédiaires²⁷ » destinés à figurer la perméabilité des frontières entre pratiques sociales et réchauffement climatique. L'objectif consiste à rendre palpable la transition énergétique et à (re)matérialiser les possibilités d'un agir sur l'environnement dans la vie quotidienne.

Le cas de l'Eurométropole de Strasbourg : comparaison entre des instruments incitatifs à destination de logements sociaux et d'un quartier résidentiel

Nous avons conduit en 2014 au sein de l'Eurométropole de Strasbourg une enquête quantitative²⁸ par questionnaires auprès d'habitants de la Cité de l'Ill, d'une part, et de la commune de Plobsheim, de l'autre (plus de 300 réponses exploitables, dont 150 sur chaque site), couplée à une dizaine d'entretiens semi-directifs. Les deux sites se distinguent par leur profil socio-économique. Le revenu net moyen par foyer fiscal s'élève à 11 700 € à la Cité de l'Ill, en 2009, contre 27 968 € à Plobsheim. De même, le taux de chômage est significatif : il est de 16 % à la Cité de l'Ill, toujours en 2009, contre 5,9 % à Plobsheim. Autre signe distinctif, la distribution des catégories socioprofessionnelles montre une plus forte concentration des employés et ouvriers à la Cité de l'Ill, par rapport aux cadres, professions intermédiaires, artisans et chefs d'entreprise. Les cadres et professions intellectuelles supérieures représentent moins de 3 % de la population à la Cité de l'Ill, contre 12 % à Plobsheim.

24. Rémi Barbier, Corinne Larrue, « Démocratie environnementale et territoires : un bilan d'étape », *Participations*, n° 1, 2011, p. 67-104.

25. Isabelle Haynes, Catherine Mougenot, « La socialisation des politiques environnementales par les objets intermédiaires », dans François Mélard (dir.), *op. cit.*, p. 139-159.

26. Nadine Roudil, « La ville durable à l'épreuve de la sobriété. Le citadin entre injonction à "bien habiter" et normalisation des conduites en milieu urbain », dans Guillaume Christen, Philippe Hamman, Mathias Jehling, Maurice Wintz (dir.), *Systèmes énergétiques renouvelables en France et en Allemagne. Synergies et divergences*, Paris, Éditions Orizons, 2014, p. 95-115.

27. Au sens d'Isabelle Haynes, Catherine Mougenot, *op. cit.*, p. 145.

28. Réalisée avec l'appui de Camille Cretté, étudiant en Master 2 de démographie à l'Université de Strasbourg.

Le premier instrument retenu consiste en une installation collective auprès d'un bailleur social à Strasbourg, à la Cité de l'III, à savoir une centrale de cogénération comme système de chauffage au bénéfice de logements sociaux. La centrale à partir de biomasse-bois est intégrée au réseau existant, et associée à une rénovation thermique du bâti, étalée sur trois ans (2012-2015), comprenant l'isolation des combles (19 500 m²), l'isolation extérieure des bâtiments (104 100 m²) et la pose de robinets thermostatiques (11 278 pièces), pour atteindre une réduction de la consommation d'énergie estimée à près de 52%²⁹. Ces travaux constituent un enjeu de taille pour le bailleur : dans son esprit, leur coût sera compensé par une politique d'économie sur la production et la consommation de chaleur. Dans ce schéma, la maîtrise de l'énergie à l'échelle de l'habitat est une clé de voûte de la conversion du réseau, car le bailleur rachète la chaleur « verte » produite par un prestataire, en l'espèce Idex, qui a en charge l'approvisionnement, la production et la distribution de la chaleur ainsi que l'entretien du réseau. Dans cette délégation de service, l'opérateur revend au bailleur la chaleur produite suivant un contrat qui fixe un prix au kWh. Plus la réduction de la consommation d'énergie est effective, plus l'investissement à la charge du bailleur est amorti. Ce dernier a donc tout intérêt à une réduction de la consommation d'énergie à la source, grâce à des « éco-gestes » à faire acquérir aux locataires. De là un ensemble de dispositifs incitatifs et prescriptifs, où les pratiques de la vie quotidienne (douche, chauffage, vaisselle, éclairage) sont lues à travers la rhétorique de la responsabilisation à la maîtrise individuelle de l'énergie.

Second instrument : à Plobsheim, nous avons questionné les dispositifs à destination des particuliers. Ces derniers s'appuient essentiellement sur des aides financières : on peut mentionner le tarif de rachat préférentiel d'électricité « verte » produite à partir d'un équipement photovoltaïque, ainsi que le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE), c'est-à-dire une réduction de 30 % pour la réalisation de travaux d'isolation thermique et d'installation de chaudières utilisant des sources renouvelables. Au moment de l'enquête, 18 des 120 propriétaires de l'échantillon à Plobsheim avaient installé un dispositif d'énergie renouvelable, pour l'essentiel des chaudières à bois-énergie ou des panneaux solaires. Les motivations exprimées se concentrent autour de justifications économiques : le crédit d'impôt et la réduction de la facture d'électricité.

.....
29. www.habitationmoderne.org/fr/Habitation-Moderne-3.html.

L'éolien citoyen à Saâles

Le troisième instrument concerne un projet éolien coopératif, qui illustre les possibilités d'interrelations entre des projets dits citoyens et l'implantation de parcs industriels, ce qui en fait un « objet en transition³⁰ ». Une dynamique d'hybridation se traduit par le développement de coopératives qui produisent localement de l'énergie, ensuite distribuée dans le réseau centralisé. En Alsace, un projet en cours à Saâles s'inscrit dans une telle conformation.

La commune de Saâles, située en moyenne montagne, compte 880 habitants en 2009. Par rapport au contexte régional, elle apparaît économiquement peu favorisée : le taux de chômage des 15-64 ans y est de 17,9% la même année, contre 10% pour la région Alsace. En termes de niveau d'étude, seuls 2,7% des habitants de plus de 15 ans sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur long, 29,5% n'ont aucun diplôme et 34% sont titulaires d'un diplôme de premier niveau, type CAP (contrat d'apprentissage professionnel) ou BEP (brevet d'apprentissage professionnel)³¹.

Une demande de zone d'implantation de l'éolien terrestre (ZDET) a été déposée en 2008 concernant six communes des départements des Vosges et du Bas-Rhin. Elle porte sur l'installation de dix éoliennes d'une puissance de 2 MW chacune ; deux, situées sur la commune de Saâles, sont prévues pour être gérées par le biais d'un dispositif d'actionnariat populaire piloté par l'association spécialisée Énergie partagée. Les autorisations administratives et réglementaires sont délivrées depuis 2012, et le rejet en appel en mars 2015 du recours d'une association d'opposants rend désormais possible la souscription d'actions. Ce dispositif entend intégrer l'éolien à l'échelle des habitants en les associant à la transition énergétique par une participation financière. La société d'économie mixte qui est créée repose sur deux modalités d'organisation :

- D'une part, la commune possède 40% des parts. Cela introduit l'idée d'une territorialisation de la production d'énergie qui, dans les faits, sera symbolique, car rejoignant le réseau EDF.
- D'autre part, une deuxième médiation prend la forme d'un actionnariat populaire : les citoyens se voient proposer d'acquérir des actions pour financer à hauteur de 60% les deux aérogénérateurs.

Tout d'abord, des entretiens ont été conduits auprès des porteurs de projet, qui ont participé à l'élaboration de l'actionnariat, en particulier l'ad-

.....
 30. Marie-Christine Zélem, « Les énergies renouvelables en transition : de leur acceptabilité sociale à leur faisabilité sociotechnique », *Revue de l'énergie*, n° 610, 2012, p. 418-424.

31. Institut national de la statistique et des études économiques, statistiques 2009.

joint chargé des questions environnementales et du dossier éolien à Saâles, et le maire. Nous avons aussi rencontré des responsables de cinq associations d'énergie coopérative impliqués dans le développement de ce parc éolien. Enfin, pour analyser la réception du dispositif par les habitants, trente entretiens ont été réalisés sur place de mai à août 2013.

De la sorte, ces cas d'étude éclairent le registre de la participation formulé dans des instruments opposés : l'un adossé à une régulation industrielle et le second qui vise à développer une appropriation citoyenne de l'énergie. Nous retenons ainsi des terrains doublement contrastés, à la fois en termes de contexte socio-spatial : un espace rural (Saâles) et deux espaces urbains (Plobsheim et la Cité de l'III) ; et de structure socio-économique : respectivement, un milieu rural économiquement déprimé, un quartier résidentiel (avec des propriétaires) et un quartier d'habitat social (avec des locataires). Ce choix fonde la portée de l'article, en permettant de questionner au concret les possibilités différenciées d'action et d'implication que ces instruments ouvrent aux différents habitants, sans les penser artificiellement comme un seul homme.

Résultats : une procéduralisation de la participation

Que ce soit dans l'agglomération de Strasbourg ou à Saâles, les modalités d'implication sont construites sur des référentiels et des cadres prédéfinis, qui traduisent une procéduralisation de la participation citoyenne. C'est la possibilité laissée aux acteurs d'agir en faveur de la transition énergétique dans pareille configuration qui retient notre attention.

Une participation limitée à la maîtrise de la consommation

La conversion des réseaux de chaleur en matière de logement collectif s'inscrit pleinement dans le répertoire de la « ville durable », postulant la valorisation de l'habitant en tant qu'acteur de son cadre de vie³². Depuis septembre 2013, à la Cité de l'III, le bailleur social conduit une campagne nommée « Éco-attitude ». Sous le slogan « Rénov'III : bien vivre dans son logement », elle correspond à un objectif de normalisation des pratiques. La mesure la plus significative concerne l'usage du chauffage. À la suite de la conversion du réseau de chaleur, les habitants n'auront plus la possibilité d'agir à leur guise sur le système thermostatique, car la température maximale (dite « de confort », soit 20 °C) sera directement fixée à partir de la centrale. Cela s'apparente à une régulation verticale et descendante qui impose un « usage nor-

32. Cyria Emelianoff, « L'urbanisme durable en Europe : à quel prix ? », *Écologie & politique*, n° 29, 2004, p. 21-36 ; Philippe Hamman, *Sociologie urbaine...*, *op. cit.*, p. 109-131.

matif» des énergies³³. Ici, l'usage est déjà inscrit dans l'objet technique, laissant peu de possibilités d'appropriation aux locataires. En outre, on retrouve un paradoxe plus large des politiques urbaines en développement durable, à savoir, d'une part, l'appel à un citoyen actif pour prendre part aux changements de pratiques au quotidien (tri des déchets, consommation d'énergie, etc.) et, d'autre part, la figure du consommateur, passif et à « éduquer », par une pédagogie qui rappelle une métaphore scolaire de l'enfant³⁴. Ces instruments cherchent à inclure le citoyen, en l'incitant à participer à la lutte contre le changement climatique, tout en « disciplinant » ses conduites.

L'injonction aux « éco-gestes » affirme et légitime un système socio-normatif qui différencie les « bonnes pratiques » qualifiées de durables et celles qui seraient désormais à proscrire³⁵. De plus, dans un quartier d'habitat social, ces instruments sont susceptibles de générer de nouveaux critères de stigmatisation des plus démunis ou de mise sous tutelle des ménages fragiles³⁶. En effet, ces dispositifs de maîtrise de l'énergie domestique dénoncent en creux des comportements jugés polluants ou énergivores. Ils participent à former un droit de regard des décideurs sur des pratiques intimes, au motif d'une visée éducative de la durabilité.

Une professionnalisation des modalités participatives

Le processus de normalisation se traduit également dans la professionnalisation des modalités d'implication. Dans le cas de l'éolien participatif à Saâles, l'actionnariat populaire a été délégué à un réseau associatif qui bénéficie d'une expertise collective en la matière. Cette attribution est révélatrice du statut des associations environnementales, qui jouent un rôle d'experts auprès des pouvoirs locaux dans la mise en œuvre de projets³⁷. Le fonctionnement des associations spécialisées dans la promotion de l'énergie citoyenne est celui d'un réseau fédératif, où les grandes associations régionales ou nationales constituent un pôle de support aux initiatives territoriales, permettant une structuration des savoirs et des compétences. On pense notamment à ERCISOL³⁸, qui se définit dans une mission d'appui au projet de Saâles : « Nous, on est

33. Madeleine Akrich, Cécile Méadel, « Histoire des usages modernes », dans Alain Beltran, Madeleine Akrich, Cécile Méadel, Denis Duclos (dir.), *Énergie. L'heure des choix*, Paris, Éditions du Cercle d'Art, 1999, p. 25-91.

34. Philippe Hamman, Christine Blanc, *op. cit.*, p. 153-180.

35. Pascal Tozzi, « Ville durable et marqueurs d'un "néo-hygiénisme" ? Analyse des discours de projets d'écoquartiers français », *Noroi*, n° 227, 2013, p. 97-113.

36. Nadine Roudil, *op. cit.*, p. 95-115.

37. Carole Waldvogel, *Imposer « l'environnement ». Le travail révélateur des associations alsaciennes (1965-2005)*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2011.

38. Énergies renouvelables citoyennes et solidaires est une société par actions simplifiées qui propose aux habitants de devenir actionnaires de projets locaux de microcentrales hydroélectriques, de centrales photovoltaïques (toits solaires) ou de parcs éoliens. Elle compte plus de 80 associés, qui ont souscrit quelque 650 actions, www.ercisol.com/

derrière, mais en seconde main, on est là en appui³⁹»; ou à Énergies partagées en Alsace⁴⁰, qui intervient sur des points précis, comme le montage juridique et financier: « Nous, pour le projet de Saâles, on sera là pour tout ce qui a à voir avec l'actionnariat populaire. [...] C'est chez nous que les gens pourront souscrire une action, c'est nous qui centralisons les demandes⁴¹. » Ces collectifs sont des relais régionaux de la fédération associative nationale Énergie partagée, qui rassemble plus d'une cinquantaine de structures en France⁴².

La structure fédérative traduit une « technicisation de l'action environnementale⁴³ », qu'incarnent des profils associatifs fortement dotés en capital technique et culturel. À titre d'exemple, le président de l'association ERCISOL énumère les compétences professionnelles des membres mobilisées et réinvesties autour de projets d'énergie coopérative :

Parmi [les membres], il y a des élus, j'ai le vice-président de la Communauté de communes de Montbéliard... Et on a des gens qui ont travaillé à Alstom dans l'hydraulique... J'ai aussi deux chefs d'entreprise qui font du photovoltaïque. Donc on est capable, en interne, de faire une pré-étude pour savoir si c'est rentable ou pas. On a des gens qui ont fait des études d'ingénieur, ce qui permet justement [...] de pouvoir déterminer si ça vaut le coup ou pas. [...] On a tout ce qu'il faut, on a un bureau d'étude également qui est spécialisé dans l'énergie⁴⁴.

Dans le cas de Saâles, les savoirs spécialisés appuyant l'instrument d'intéressement ont pour origine la trajectoire professionnelle et sociale des acteurs⁴⁵. On remarque une standardisation des profils⁴⁶ autour de milieux proches du secteur des énergies: entreprises spécialisées dans l'hydraulique ou dans les innovations énergétiques, bureau d'étude dans les technologies renouvelables... Ces porteurs disposent de compétences spécifiques, comme des capacités à « théoriser des pratiques participatives et à produire des technologies renouvelables et à les modéliser⁴⁷ ». Il ne s'agit donc pas d'acteurs *lambda*, mais d'un collectif sociotechnique qui exerce un rôle de consultant en ingénierie de projets.

Sur le « marché » de la participation, l'actionnariat populaire est devenu un « kit participatif » que l'association peut diffuser pour différents projets :

.....

39. Entretien, président d'ERCISOL, mai 2013.

40. Développant l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur les toitures de bâtiments publics et privés, financés par des actionnariats citoyens, www.energies-partagees-alsace.coop/

41. Entretien, président de l'association Énergies partagées en Alsace, décembre 2012.

42. <http://energie-partagee.org/>

43. Pierre Lascoumes, *L'éco-pouvoir: environnements et politiques*, Paris, La Découverte, 1994, p. 80.

44. Entretien, président d'ERCISOL, mai 2013.

45. Cécilia Claeys-Mekdade, « La participation environnementale à la française: le citoyen, l'État... et le sociologue », *VertigO*, vol. 7, n° 3, 2006, p. 1-16: <https://vertigo.revues.org/8446>.

46. Julia Bonaccorsi, Magali Nonjon, « La "participation en kit": l'horizon funèbre de l'idéal participatif », *Quaderni*, n° 79, 2012, p. 29-44.

47. Magali Nonjon, « De la "militance" à la "consultance": les bureaux d'études urbaines, acteurs et reflets de la "procéduralisation" de la participation », *Politiques et management public*, n° 29, 2012, p. 94.

« Bon, déjà simplement le fonctionnement d’Ercisol qu’on peut dupliquer ». Il s’agit d’un mode d’emploi transférable d’une commune à une autre, où le modèle d’intéressement sert de grille de lecture à d’autres projets :

Un parc éolien dans le Jura, on a monté une association qui s’appelle les Vents du Grimont. [...] On est aussi sur un projet hydraulique dans le Lot-et-Garonne : la commune qui est propriétaire du moulin nous demande de faire une étude, puisque c’est un moulin qui est arrêté depuis perpète, refaire une centrale hydraulique dessus, mais avec une participation de la population⁴⁸.

Les conditions qui rendent la participation possible sont limitées à la diffusion du « kit » et à la souscription d’actions, finissant par entretenir « l’illusion que l’outil peut se suffire à lui-même et qu’il incarne à lui seul la participation⁴⁹ ».

Discussion : des inégalités d’implication en regard de la transition écologique

La faiblesse institutionnelle de l’environnement, signalée dans la littérature de sciences sociales⁵⁰, se lit notamment dans la domination des intérêts économiques sur les enjeux écologiques. Cette traduction marchande du développement durable s’appuie sur des modalités participatives qui correspondent à des leviers économiques et prescriptifs, reposant sur la « performance technologique⁵¹ » et s’adossant sur un *homo ecologicus* qui agirait en situation d’information pure et parfaite⁵².

Un actionnariat « populaire » ?

Dans le cas de l’actionnariat populaire, l’implication repose sur un instrument relevant du placement financier par la souscription d’actions et la rémunération des sociétaires. Écoutons le président d’ERCISOL faire le récit d’un financement inopiné :

Dans les Vosges, il fallait faire très vite parce que le vendeur voulait signer avant le 31 décembre 2012, à cause d’un problème fiscal. [...] Donc le temps de voir avec une banque, c’était pas possible. J’ai fait un tour de table auprès de nous [...] et en environ 10 minutes j’ai rassemblé 400 000 euros pour acheter la centrale. Comme quoi ! Et ça m’épate encore⁵³.

48. Entretien, président de l’association Ercisol, mai 2013.

49. Julia Bonaccorsi, Magali Nonjon, *op. cit.*, p. 38.

50. Voir Claudette Lafaye, Laurent Thévenot, « Une justification écologique ? Conflits dans l’aménagement de la nature », *Revue française de sociologie*, vol. 34, n° 4, 1993, p. 495-524 ; Bernard Kalaora, Chloé Vlassopoulou, *Pour une sociologie de l’environnement. Environnement, société et politique*, Seyssel, Champ Vallon, 2013.

51. Bernard Hubert, Marc Mormont, « De l’environnement au développement durable. Le rôle des médiateurs », dans François Mélard (dir.), *op. cit.*, p. 51-68.

52. Jean-Baptiste Comby, « Faire du bruit sans faire de vagues », *Communication*, vol. 31, n° 2, 2013, p. 1-29 : <http://communication.revues.org/4439>.

53. Entretien, président d’ERCISOL, mai 2013.

Corrélativement, cette ingénierie de projet s'appuie sur un « contrat de lecture⁵⁴ » dans lequel les acteurs représentent un public homogène et stable, faisant l'économie de la diversité des contextes sociaux et locaux. En particulier, le prix de l'action – 500 euros dans le cas étudié – peut constituer un frein pour certains habitants. Le contexte économique de Saâles est caractéristique des vallées vosgiennes, où le tissu industriel est en récession (le textile, etc.). Le revenu moyen net déclaré par foyer fiscal en 2009 est évocateur ; il est d'un tiers inférieur à celui de l'Alsace, à 16 419 euros, contre 24 352 euros pour la région (INSEE, statistiques 2009). Les inégalités socio-économiques peuvent exclure les groupes sociaux les plus fragilisés en regard d'un actionariat s'affichant comme « populaire ». Les modes d'organisation de l'instrument sont susceptibles de produire des inégalités d'implication.

En outre, la possibilité de devenir actionnaire nécessite la mise en œuvre de savoir-faire et de savoir-être. Il ne suffit pas simplement d'adhérer ou non à un instrument ; l'implication nécessite un acte de reconnaissance, qui suppose un acte de connaissance⁵⁵. Précisément, la signification « citoyenne » de l'actionariat n'est pas nécessairement perçue et interprétée en termes de territorialisation de la production d'énergie. Dépourvus de ces modes de justification, certains habitants questionnent au contraire la pertinence du parc éolien : « Qu'est-ce que ça nous apporte, des éoliennes ? Pour qui ? Pour EDF ? Et nous, la population, qu'est-ce qu'on reçoit⁵⁶ » ? Pour ces derniers, le projet n'a que peu de sens ; la dimension « militante » de l'actionariat n'est pas validée. C'est l'appropriation qui permet de transformer un intérêt en propension à agir⁵⁷.

Des inégalités d'implication masquées derrière les dispositifs collectifs

La conversion des réseaux de chaleur vers des sources renouvelables se fonde sur une présumée rationalité de l'individu, notamment en démontrant les économies réalisées par l'installation d'une technologie énergétique. Le questionnaire diffusé à la Cité de l'Ill a testé la compréhension que les habitants ont des différents systèmes énergétiques. Globalement, la hiérarchisation des énergies renouvelables selon les connaissances déclarées par les enquêtés ne reflète pas d'écart particulièrement net. À Plobsheim, 74,2 % des interrogés disent connaître précisément l'énergie solaire, 74,2 % l'énergie

54. Au sens de Jean-Baptiste Comby, *op. cit.*, p. 1-29.

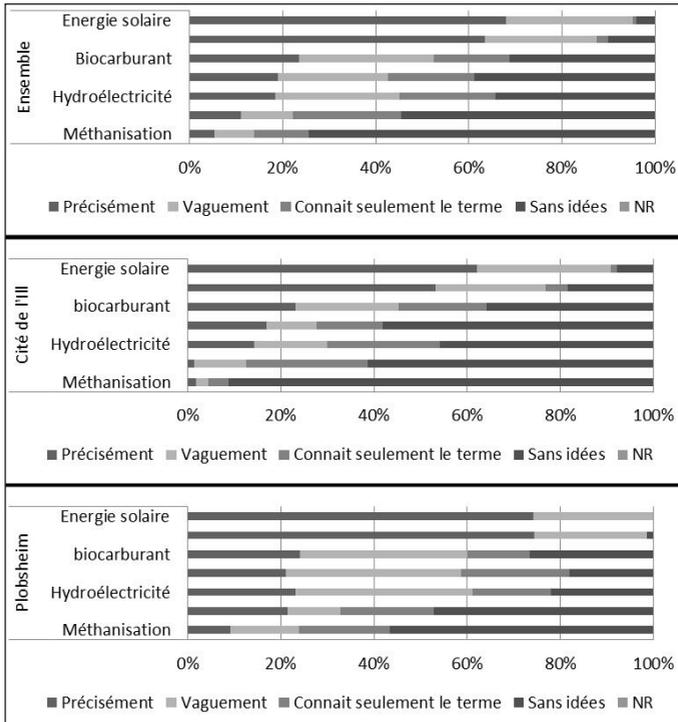
55. Cécilia Claeys-Mekdade, *op. cit.*, p. 1-16.

56. Entretien, habitant de Saâles, juin 2013.

57. Jean Gadrey, « Évaluation des biens environnementaux et nouveaux indicateurs de richesse », *Cahiers français*, n° 337, 2007, p. 55-61.

Figure 1

Distribution des connaissances déclarées par les enquêtés de différentes énergies renouvelables



Source: Enquête menée par Camille Cretté, laboratoire SAGE, mars-juillet 2014 (NR = non-réponse)

éolienne, contre 62,2% et 53,2% pour la Cité de l'III (figure 1). Le solaire et l'éolien ont gagné l'espace public et sont appréhendés par les différentes catégories socio-économiques de la population. Ces deux techniques apparaissent comme le « noyau dur⁵⁸ » des représentations pour lire et penser les solutions à la transition énergétique.

Plus en détail, l'étude révèle des inégalités de contribution masquées derrière des « constructions collectives à caractère technique, social, ou politique large⁵⁹ ». Si on affine le regard, les écarts entre Plobsheim et la Cité de

58. Jean-Claude Abric, « L'étude expérimentale des représentations sociales », dans Denise Jodelet (dir.), *Les représentations sociales*, Paris, PUF, 1989, p. 189-203.

59. Lionel Charles, Cyria Emelianoff, Cynthia Ghorra-Gobin, Isabelle Roussel, François-Xavier Roussel, Helga-Jane Scarwell, « Les multiples facettes des inégalités écologiques », *Développement durable et territoires*, n° 9, 2007, p. 2: <https://developpementdurable.revues.org/3892>.

l'III sont davantage marqués. La part des habitants qui ignorent les termes techniques (géothermie, biomasse, solaire thermique, solaire photovoltaïque) – que l'on appellera « sans idée » – est nettement plus importante à la Cité de l'III, et ce, pour tous les types d'énergies renouvelables (figure 1). Plus les systèmes énergétiques sont pointus, plus la différence entre les deux sites se creuse. Cette inégale maîtrise se perçoit nettement à travers l'exemple de la méthanisation : 90,7% des interrogés à la Cité de l'III se déclarent « sans idée », contre 56,5% à Plobsheim.

Nous avons aussi demandé aux enquêtés d'associer différentes productions (eau chaude, électricité, chaleur et biocarburant) à des énergies renouvelables. Les écarts laissent apparaître une plus faible maîtrise chez la majorité des locataires de la Cité de l'III, à l'exception des biocarburants. Par exemple, plus de 95% des interrogés à Plobsheim (figure 2) associent la production d'électricité à une source renouvelable (solaire, vent), contre 60% à la Cité de l'III. Enfin, une question sur le statut actuel de l'énergie nucléaire confirme les disparités d'appropriation : 27% des habitants de la Cité de l'III déclarent « ne pas savoir », 1% seulement à Plobsheim, ce qui révèle des difficultés pour les premiers à se positionner par rapport à des scénarios d'avenir (comme la possibilité ou non pour les énergies renouvelables d'assurer la consommation totale des besoins énergétiques en France).

Les technologies déployant les énergies renouvelables peuvent être qualifiées d'« éco-innovations⁶⁰ », qui se fondent sur des formes de savoirs constitués autour de référentiels de spécialistes et d'experts⁶¹. On peut faire l'hypothèse que ce qui diffère n'est pas tant l'environnement comme valeur inégalement partagée par différents milieux sociaux que les possibilités inégales d'y contribuer, car ces dernières dépendent d'une capacité à en appeler aux « bonnes » techniques et à s'orienter dans l'espace des innovations énergétiques. Ces difficultés de maîtrise technique – que ce soit pour s'approprier un mode d'actionnariat populaire ou différentes technologies énergétiques – montrent que la participation concrète à la transition énergétique ne va pas de soi et se heurte à des inégalités « de moyens⁶² » des habitants, qui expriment des rapports de connaissance et de pratiques différents par rapport à la mise en œuvre effective des énergies renouvelables.

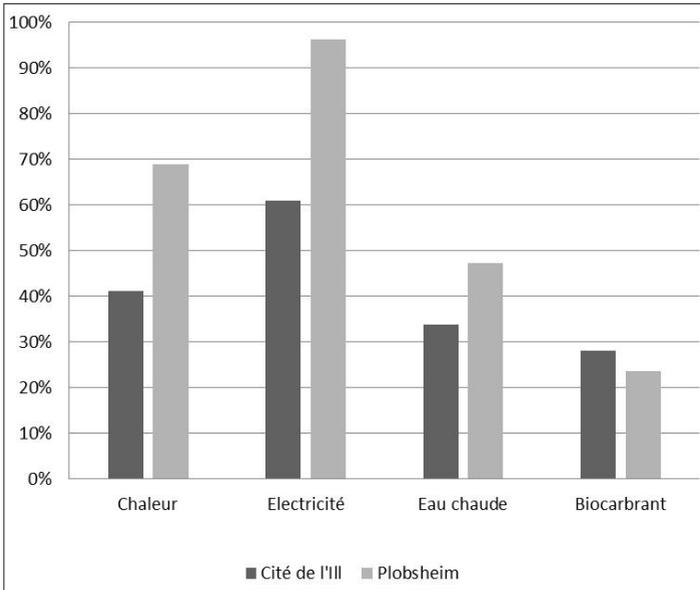
60. Amélie Coulbaut-Lazzarini, Sophie Némoz (dir.), *L'éco-innovation au prisme du développement durable*, Paris, L'Harmattan, 2013, p. 31.

61. Marie-Christine Zélem, *op. cit.*, p. 418-424.

62. Guillaume Faburel, « Les inégalités environnementales comme inégalités de moyens des habitants et des acteurs territoriaux », *Espace, populations, sociétés*, n° 1, 2008, p. 111-126.

Figure 2

Proportion de personnes déclarant que tel ou tel type d'énergie peut être produit par les énergies renouvelables



Source: Enquête menée par Camille Cretté, laboratoire SAGE, mars-juillet 2014 (NR = non-réponse)

Conclusion

L'exemple des énergies renouvelables a permis de problématiser le processus transitionnel et d'examiner des couples de tensions entre continuité et rupture avec le modèle économique existant. La prise en charge de la transition énergétique par les logiques de marché tente de concilier des intérêts économiques et des enjeux écologiques, où les « innovations techniques et scientifiques apparaissent comme le moteur d'un compromis⁶³ ». Suivant ces « alliances vertes » – dont la captation de la filière bois-énergie par les industriels des réseaux de chaleur, comme Idex, est un exemple –, la « transition » n'engendre pas de rupture nette avec le cadre actuel, ce qui interroge la dimension « transformative » du processus transitionnel; elle inscrit l'économie de marché dans une dynamique de décarbonisation, notamment par l'évolution du « bouquet » énergétique, tout en éludant une problématisation sociale des enjeux clima-

63. Marc Mormont, « Quels publics pour le développement durable? », dans Josiane Stoessel-Ritz, Maurice Blanc, Nicole Mathieu (dir.), *Développement durable, communautés et sociétés*, Bruxelles, PIE – Peter Lang, 2012, p. 54.

tiques autour des habitudes de consommation et des modes de vie. Les formes de régulation observées (même affichées comme « citoyennes ») cherchent à adapter l'activité économique aux enjeux écologiques, sans remettre en cause les fondements de l'économie de marché.

À l'opposé du mouvement des *transition towns*⁶⁴, qui cherche à territorialiser les échanges économiques (circuits courts en agriculture, monnaies locales, etc.), les cas d'étude font davantage écho avec les orientations prises par la « modernisation écologique ». Ce registre correspond à la montée en puissance de l'écologie dite de « proposition » plutôt que de « résistance », avec la mise en avant de lectures techniques et sectorielles pour apporter des réponses aux problématiques socio-environnementales⁶⁵, et d'incitations à des changements de comportements⁶⁶. Cette recherche d'« éco-efficacité » s'appuie sur des savoirs techniques associés à une « croissance verte⁶⁷ », et qui n'amorcent pas de possibilité de « déprise » sur les écosystèmes⁶⁸.

Dans ce contexte, les terrains analysés montrent une dynamique similaire de technicisation et de financiarisation de la participation citoyenne, où les conditions de l'implication sont prescrites à l'avance. Pour les formes coopératives et participatives, à l'instar de l'éolien citoyen à Saâles, la mobilisation habitante est réduite à la souscription d'actions. Quant aux dispositifs diffusés par les opérateurs industriels à destination du logement social à la Cité de l'Ill, la normalisation de la participation se double d'une disciplinarisation des usages de l'énergie, à partir d'une montée en puissance experte. Celle-ci se retrouve aussi dans les initiatives présentées comme citoyennes : dans le cas de Saâles, le projet coopératif révèle un renforcement du rôle des associations spécialisées dans la diffusion de modèles énergétiques décentralisés, avec une professionnalisation accrue de leurs membres.

Les instruments délimitent un cadre d'action à la transition, où la formulation des enjeux environnementaux est réduite à une variable technique, et les possibilités d'un agir confinées au déploiement d'offres « clés en main ». Dès lors, les modalités d'implication jouent *in fine* comme des logiques d'exclusion, où les acteurs sont inégaux « dans les possibilités d'une implication

64. Mouvement développé depuis 2005 notamment par Rob Hopkins et dont les objectifs visent à sortir les villes d'une économie carbone.

65. Maarten Hajer, *The politics of environmental discourse: ecological modernisation and the policy process*, Oxford, Oxford University Press, 1995.

66. Denis Salles, *Les défis de l'environnement. Démocratie et efficacité*, Paris, Syllepse, 2006.

67. Jenni Viitanen, Richard Kingston, « Smart cities and green growth: outsourcing democratic and environmental resilience to the global technology sector », *Environment and Planning A*, vol. 46, n° 4, 2014, p. 803-819.

68. Marina Fischer-Kowalski, Helmut Haberl, Walter Hüttler, Harald Payer, Heinz Schandl, Verena Winiwarter, Helga Zangerl-Weisz, *Gesellschaftlicher Stoffwechsel und Kolonisierung von Natur*, Amsterdam, G+B Verlag Fakultas, 1997.

à agir⁶⁹ » pour la transition écologique, et cela dans un contexte où les politiques incitatives en matière énergétique se répandent et sont construites comme valorisées et valorisantes par ceux-là même qui en ont la maîtrise (décideurs, techniciens, associatifs spécialisés). Ces solutions normalisées ne contribuent pas à « rematérialiser la capacité d'un agir sur l'environnement⁷⁰ », elles accentuent potentiellement un sentiment d'impuissance face à la crise environnementale.

Ces constats pointent l'enjeu de la reconnaissance des « savoirs ordinaires » dans l'énonciation de solutions qui soient facilement appropriables pour un nombre important d'acteurs, c'est-à-dire l'importance du croisement de savoirs pluriels et admis comme tels. En effet, les inégalités d'implication mettent en évidence une hiérarchie entre les savoirs sur la nature et les manières de formuler des réponses aux problématiques environnementales. Elles montrent les difficultés des acteurs à faire reconnaître une « nature ordinaire⁷¹ » fondée sur leurs pratiques, leur vécu ou une écologie du quotidien⁷². Face à la technicisation d'un agir sur l'environnement, les référents et les savoirs mobilisés par les habitants sont le plus souvent disqualifiés et ne trouvent guère de résonance parmi les modalités d'actions normalisées et « légitimes ». On observe ainsi un encastrement des enjeux environnementaux dans des intérêts économiques et non la déconstruction de ces derniers à l'aune de principes écologiques. Une transition « alternative » supposerait plus que l'affirmation du seul répertoire de la participation citoyenne, fréquemment cadrée en même temps qu'elle est octroyée, si l'on vise un nouvel ordre socio-économique et donc éthique et épistémique⁷³.

69. Jean Gadrey, *op. cit.*, p. 59.

70. Lydie Laigle, « Pour une transition écologique à visée sociétale », *Mouvements*, n° 75, 2013, p. 136.

71. Catherine Mougenot, *Prendre soin de la nature ordinaire*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 2003, p. 181.

72. Voir plus largement Aurélie Choné, Isabelle Hajek, Philippe Hamman (dir.), *Guide des Humanités environnementales*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2016, en particulier p. 11-28.

73. Chantal Aspe, Marie Jacqué, *Environnement et société. Une analyse sociologique de la question environnementale*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme et Éditions Quae, 2012, p. 213-253.